



**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Midi – Pyrénées**

Toulouse, le 20 juin 2011

Communiqué de presse

Route nationale n° 21

Aménagement en route express à 2 × 2 voies entre TARBES et LOURDES

MISE EN CIRCULATION PROCHAINE D'UNE SECTION DE 3,5 km

Les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la route nationale n° 21 progressent : une première section sera mise en circulation entre le 27 juin et le 1er juillet.



Pose de glissières de sécurité avant mise en circulation

Cette section de route nouvelle se développe sur une longueur de près de 3.500 mètres, entre l'échangeur du Marquisat et le passage supérieur de LOUEY, qui permet le franchissement de la route départementale n° 921.

Jusqu'à la fin de l'année 2011, cette section, bien que conçue pour une vitesse de référence de 110 km/h, sera exploitée à 90 km/h : dans chaque sens, l'utilisation de la voie rapide de gauche sera interdite.

Le calendrier prévisionnel de mise en circulation est le suivant :

- dans le sens LOURDES → TARBES, le mercredi 29 juin en fin de journée,
- dans le sens TARBES → LOURDES, en début de matinée, le jeudi 30 juin, en tout début de matinée.

Cette mise en circulation va induire de nombreuses modifications dans l'organisation des flux de déplacement, et notamment :

- dès le lundi 27 juin à partir de 8 heures, avec la fermeture de la bretelle de sortie provisoire, aménagée le mois dernier en direction de JUILLAN : les usagers en provenance de LOURDES qui auraient souhaité l'emprunter, seront dirigés vers le carrefour giratoire de l'échangeur autoroutier. Cette fermeture permettra de réaliser le raccordement définitif des chaussées de la route express et de la route nationale n° 21 sous le passage supérieur de LOUEY, avant le transfert de la circulation en provenance de LOURDES, le mercredi 29 juin,



Passage supérieur de LOUEY sous lequel doivent être raccordées les chaussées

- le rétablissement des mouvements de tourne à gauche, par la suppression des séparateurs lestés au niveau de l'intersection formée par la route nationale n° 21 et la route départementale n° 16 ; à cette intersection, seront de nouveau autorisés, et ce, à partir du mercredi 29 juin au soir :
 - les accès directs depuis LOURDES, à la zone d'activités industrielles de Pyrène,
 - les mouvements en provenance de TARBES vers LANNE, et notamment vers le camping de " La Bergerie ",
 - les mouvements en provenance de ce camping, en direction de LOURDES,
- la mise en circulation provisoire de la bretelle de sortie vers JUILLAN, dans l'attente de sa fermeture définitive à l'achèvement complet de l'opération,
- la mise en sens unique à titre provisoire, dans le sens TARBES → LOURDES, de la section de route nationale n° 21 comprise entre le passage supérieur de LOUEY et l'entrée à la zone d'activités industrielles de Pyrène ; ainsi les usagers en provenance de TARBES et désirant se rendre à LANNES devront emprunter la sortie en direction de l'aéroport et suivre la route nationale n° 21, puis la route départementale n° 16.

A l'issue de cette mise en circulation, les travaux sur des sites moins fréquentés pourront être achevés, notamment :

- la construction d'un carrefour giratoire, à l'intersection de la route nationale n° 21 et de la route départementale n° 16, pour assurer le raccordement à la bretelle de sortie de la route express et la desserte de la zone d'activités industrielles de Pyrène,
- l'aménagement, à l'extrémité du passage supérieur de LOUEY, d'un second carrefour giratoire qui permettra de rétablir les deux sens de circulation sur la route nationale n° 21.

Les usagers sont invités à faire preuve de prudence et à respecter la signalisation et les limitations de vitesse mises en place pour la sécurité de tous.

Contacts presse :

DREAL : Brigitte Poncet - 05 62 30 26 33

Préfecture des Hautes-Pyrénées : Anne-Lise Vintrou - 05 62 56 65 05